

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 0557<sup>e</sup> séance tenue le 24 mars 2014,  
à 14 heures, à la salle M-415 du Pavillon Roger-Gaudry

---

PRÉSENTS : le recteur : M. Guy Breton; la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable : Mme Louise Béliveau; la vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification : Mme Anne-Marie Boisvert; le vice-recteur aux finances et aux infrastructures : M. Éric Filteau, le vice-recteur aux études : M. Raymond Lalande; la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation : Mme Geneviève Tanguay; les doyens : M. Christian Blanchette, Mme Hélène Boisjoly, M. Gérard Boismenu, M. Jean-Claude Breton, M. Michel Carrier, M. Giovanni De Paoli, M. Pierre Fournier, Mme Francine Girard, M. Gilles Lavigne, M. Guy Lefebvre, M. Pierre Moreau, Mme Isabelle Panneton, Mme Louise Poirier; les représentants du corps professoral : M. Christian Baron, Mme Leila Ben Amor, M. Jean-Pierre Bonin, M. Pierre Bourgouin, M. Yan Burelle, M. Jean-Marc Charron, Mme Marie-Thérèse Chicha, Mme Lyne Da Sylva, M. Carl Gagnon, Mme Roseline Garon, M. Philippe Gauthier, M. Claude Giasson, Mme Trang Hoang, Mme France Houle, Mme Sophie Laforest, Mme Sheila Laverty, Mme Marie Marquis, M. Stéphane Molotchnikoff, M. Laurence McFalls, M. Christian Nadeau, M. Antonio Nanci, Mme Élisabeth Nardout-Lafarge, Mme Maria Rosaria Pandolfi, M. Jean Piché, M. Michel Max Raynaud, Mme Sophie René De Cotret, M. Samir Saul, M. Sébastien Sauvé, M. François Schiettekatte, M. Jean-Luc Sénécal, M. Hugo Soudeyns, M. Mario Talajic, Mme Marion Vacheret, Mme France Varin, Mme Elvire Vaucher; les représentants du personnel enseignant : Mme Line Castonguay, M. Alain Lalonde, M. François Le Borgne, M. David Lewis, M. Jean-Guy Sylvestre; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Jean Dansereau; les représentants des étudiants : M. Yan Bertrand, M. Simon Blackburn, M. Francis Bouchard, Mme Fatime Kabbaj, M. Philippe Lamontagne, Mme Maud Laporte-Roy, M. Robert Martin, M. Tiago Silva; un membre nommé par le Conseil de l'Université : Mme Thérèse Cabana; les représentants du personnel : M. Mario Grégoire, Mme Margaret Lapointe, M. Éric Romano; les représentants des cadres et professionnels : M. Pierre Ménard-Tremblay, Mme Danielle Morin, M. Bruno Viens; les observateurs : Mme Kate Bazinet, Mme Marie-Claude Binette, M. Alain Charbonneau, Mme Flavie Côté, M. Jimmy Dinardi, M. Mathieu Gascon, M. Frédéric Kantorowski, Mme Claude Mailhot, Mme Sylvie Monier, M. Matthew Nowakowski, Mme Anne-Marie Provost, M. Philippe Prud'homme, M. Jean Renaud, Mme Annie Sabourin, M. Pascal Théorêt, Mme Chantal Thomas.

ABSENTS : un doyen : M. Roch Chouinard; le directeur de l'École polytechnique : M. Christophe Guy; le directeur de l'École HEC Montréal : M. Michel Patry; les représentants du corps professoral : Mme Marie Alderson, Mme Dianne Casoni, M. Hugues Cormier, Mme Josée Dubois, Mme Aude Dufresne, M. Gonzalo Lizarralde, M. Amissi Manirabona, M. Jean Portugais, M. Alexandre Prat, M. Rémy Sauvé, Mme Nathalie Trépanier, M. Éric Troncy, Mme Sylvie Vandaele; les représentants du personnel enseignant : Mme Frédérique Gardye, Mme Nicole Lavergne, Mme Guylaine Messier, Mme France Nolin, M. Richard J. Paradis, Mme Ekaterina Piskunova; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Christian Mascle; les observateurs : Mme Dominique Bérubé, M. Jean-Pierre Blondin, Mme Jacqueline Bortuzzo, Mme Geneviève Bouchard, Mme José Bourguignon, M. Serge Brochu, M. Simon Carrier, Mme Paule Des Rivières, Mme Agnieszka Dobrzynska, M. Jean-Louis Richer.

EXCUSÉS : le directeur de l'École d'optométrie : M. Christian Casanova; le directeur du Département de kinésiologie : M. François Prince; le directeur général des bibliothèques : M. Richard Dumont; les représentants du corps professoral : M. Florin Amzica, M. Karim Benyekhlef, M. Carl Bouchard, Mme Monique Desroches, Mme Arlette Kolta, M. Luc Stafford; les représentants du personnel enseignant : M. Mohamed Ben Amar, Mme Lisette Gagnon;

<u>PRÉSIDENT</u> :	M. Guy Breton
<u>PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	M. Pierre Noreau
<u>SECRÉTAIRE</u> :	M. Alexandre Chabot
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Mme Anne Mc Manus

---

## **COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE**

### **Nomination récente**

Aucune

### **Fin de mandat**

Professeurs titulaires, agrégés ou adjoints élus par l'assemblée de chacune des facultés

*Faculté de médecine vétérinaire*

Jean-Pierre Vaillancourt, professeur titulaire au Département de sciences clinique de la Faculté de médecine vétérinaire

Autres facultés sauf la Faculté des études supérieures et postdoctorales (1 par faculté)

*Faculté de théologie et de sciences des religions*

Sylvie Paquette, chargée de cours à la Faculté de théologie et de sciences des religions

### **Avis de décès**

Aucun

AU-0557-1

ORDRE DU JOUR  
2014-A0021-0557<sup>e</sup>-012

AU-0557-1

Le président des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Giovanni De Paoli présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document 2014-A0021-0557<sup>e</sup>-012.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

#### A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 556<sup>e</sup> séance de l'Assemblée universitaire tenue le 17 février 2014
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
  - 5.1. Rapport du recteur
  - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée
6. Période de questions

#### B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. Faculté de médecine : Changement d'appellation du Département de physiologie

8. Calendrier des séances de l'Assemblée pour l'année 2014-2015  
- Recommandation du Comité de l'ordre du jour
9. Présentation du budget de fonctionnement 2014-2015

C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

10. Prochaine séance      Le 14 avril 2014 à 14 heures
11. Clôture de la séance

AU-0557-2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 556<sup>e</sup> SÉANCE  
DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE TENUE LE 17 FÉVRIER 2014

AU-0557-2

Les corrections suivantes sont apportées au procès-verbal : au troisième paragraphe de la page 4, à la sixième ligne, remplacer « même s'il » par « s'il n'avait pas ». Au sixième paragraphe de la page 9, au début de la cinquième ligne, remplacer « le CRSNG » par « les trois organismes subventionnaires ».

Sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 556<sup>e</sup> séance tenue le 17 février 2014, tel que corrigé.

AU-0557-3

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

AU-0557-3

Le secrétaire général annonce que des suivis seront présentés relativement à plusieurs questions soulevées lors de la séance précédente. En premier lieu, il cède la parole au recteur pour un suivi concernant une question adressée à M. John Parisella à propos des fonds consacrés au soutien aux projets d'enseignement et aux bourses, dans le cadre de la grande campagne de financement.

Le recteur a invité la directrice du Bureau du développement et des relations avec les diplômés (BDRD), Mme Chantal Thomas, pour faire le point à ce sujet. Mme Thomas rappelle que le soutien à l'enseignement est implicite dans l'ensemble des projets. Parmi les projets plus directement associés à l'amélioration et au soutien à l'enseignement, elle mentionne certains projets facultaires, notamment le projet de clinique Extension de la Faculté des sciences de l'éducation, pour soutenir l'orthopédagogie, qui servira de lieu de stages, ainsi que la clinique de kinésiologie et de médecine sportive. La rubrique Fonds des bourses comporte une proportion importante de fonds associés au premier cycle et aux services aux étudiants. La rubrique Recherche recouvre des activités de soutien à l'enseignement qui impliquent plus particulièrement des étudiants gradués. Les projets de la Faculté des sciences de l'éducation, outre la clinique Extension, visent l'amélioration de la formation des maîtres et de l'enseignement. Enfin, la rubrique Infrastructures, notamment le pavillon des sciences et en partie le pavillon de génie du site Outremont, compte des infrastructures qui visent également à améliorer les conditions d'enseignement des sciences. Ce sont donc des arguments qui sont présentés aux donateurs lorsqu'on leur expose ces divers projets.

Le recteur rappelle que les donateurs demeurent libres de proposer une cause qui n'est pas prévue dans les rubriques de la campagne pour autant qu'elle cadre avec le mandat de l'Université.

Mme Thomas ajoute qu'un projet associé directement au soutien à l'amélioration de l'enseignement et au soutien pédagogique sera déposé sous peu au vice-rectorat aux études. Une rencontre est prévue la semaine prochaine à ce sujet avec la vice-rectrice adjointe – promotion de la qualité.

Le recteur remercie Mme Thomas pour les informations présentées.

Le secrétaire général convie ensuite le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau, à faire le suivi de plusieurs questions qui lui avaient été adressées, à commencer par une question posée par M. David Lewis concernant les listes produites par Synchro.

M. Éric Filteau fait le point sur les rapports qu'il a obtenus des équipes du Centre d'expertise et de la Direction des ressources humaines concernant ces listes. Pour le SCCCUM : cinq rapports font actuellement l'objet de discussion, ou sont en voie d'être finalisés. Trois seront livrés sous peu, il ne manque qu'un élément concernant les contrats de compensation. Deux rapports restent à développer, un concernant Studio académique et l'autre dans le cadre du projet Ressources humaines mis en place pour s'assurer de corriger les enjeux qui pourraient subsister à cet égard. Pour le SGPUM : trois rapports, dont un à améliorer et deux qui sont développés, mais nécessitant des corrections mineures. Un quatrième rapport lié au régime de retraite, qui ne faisait pas partie des éléments demandés initialement, est à l'étape de la validation. Pour le SESUM : deux rapports sont développés, mais comportent des problèmes mineurs à corriger. Enfin, concernant le personnel de soutien et de l'administration : le rapport est développé, mais on est à corriger certains enjeux dans la liste d'ancienneté des groupes des employés de soutien. L'objectif est de finaliser ces listes le plus vite possible, en espérant que le tout sera complété pour le mois de mai.

En réponse à la question qui avait été posée par Mme Margaret Lapointe concernant les variations de pourcentage relativement au poste de gérance, après vérification, M. Filteau confirme qu'il s'agit d'une réorganisation de classifications faite pour se conformer aux règles prescrites par le gouvernement du Québec, aux fins de la déclaration que l'Université doit lui soumettre annuellement. Il explique la variation qui a résulté de la reclassification de certains postes, notamment les postes de la catégorie gérance.

M. Filteau présente ensuite un suivi relativement à la question qui avait été posée par M. Mario Grégoire à propos de postes créés à la Direction prévention sécurité depuis 2011. Après vérification, depuis l'automne 2011, trois postes ont été créés : un poste de conseiller en santé-sécurité et mesures d'urgence au campus de St-Hyacinthe pour les questions de biosécurité, un poste d'enquêteur au niveau de la sûreté. À cet égard, il précise qu'auparavant l'Université engageait des consultants pour faire des enquêtes, puis a décidé de créer un poste à l'interne afin d'économiser. Enfin, un poste de préventionniste de l'incendie, catégorie rattachée au syndicat 1244, avait été créé dans l'équipe des mesures d'urgence. Cela constitue les mouvements qu'il y a eu depuis 2011 dans les postes qui étaient visés par la question.

M. David Lewis remercie M. Filteau pour sa réponse et pour les trois listes reçues hier. Le SCCCUM va procéder à leur vérification et communiquera par la suite avec M. Filteau à ce sujet.

M. Stéphane Molotchnikoff revient sur la demande qui avait été faite au recteur d'exposer ce qu'il comptait réaliser dans un éventuel prochain mandat, dont il est fait mention à la page 4 du procès-verbal de la 556<sup>e</sup> séance. Le mandat du recteur ayant été renouvelé, il lui demande s'il pourrait informer l'Assemblée avec plus de précisions sur la façon dont il compte agir dans son second mandat.

Le recteur assure qu'il va revenir sur ce sujet lors d'une autre séance, étant donné qu'il veut consulter avant de présenter un plan d'action très précis. Il dit comprendre que la communauté adhère aux grands objectifs qu'il a mentionnés et que ceux-ci vont demeurer; c'est sur les « comment » qu'il désire consulter et se documenter avant de discuter de son plan d'action avec l'Assemblée. S'il avait à qualifier cette continuation de sa présence à la tête de l'Université, cela serait d'être à l'écoute de l'opinion des gens, dans une vision de dynamiser et de moderniser l'institution.

AU-0557-4                      CORRESPONDANCE    AU-0557-4

Le secrétaire général dit n'avoir à faire état d'aucune correspondance.

AU-0557-5                      PÉRIODE D'INFORMATION    AU-0557-5

AU-0557-5.1                    Rapport du recteur    AU-0557-5.1  
2014-A0021-0557<sup>e</sup>-019

Le recteur souligne la présence, parmi les observateurs, du nouveau directeur du Bureau de la vérification interne, M. Pascal Théorêt, et lui souhaite la bienvenue. Le recteur relate ensuite les faits saillants survenus depuis la dernière réunion de l'Assemblée.

Le 20 février, le recteur a fait une allocution lors de la remise de l'Ordre des Arts et Lettres du gouvernement français à Jean-Jacques Nattiez, professeur à la Faculté de musique.

Le 24 février, il a participé à une rencontre avec les coprésidents du Chantier sur la politique de financement des universités, Mme Hélène P. Tremblay et M. Pierre Roy, en compagnie du vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau, dans le cadre d'un deuxième tour de consultation de ce comité, rappelant que l'UdeM avait déposé un mémoire en juin 2013. Il dit avoir été surpris et déçu de constater que le mandat portant sur le type de financement et hauteur de financement avait été évacué du mandat de ce comité.

Il mentionne ensuite l'annonce, le même jour, de la décision unanime du Conseil de l'Université, sur la recommandation du Comité chargé de mener les consultations pour le renouvellement du recteur, de lui offrir un second mandat à partir du 1<sup>er</sup> juin 2015. Offre qu'il a acceptée avec enthousiasme et qu'il compte réaliser en collaboration avec l'ensemble de la communauté universitaire.

Le 25 février fut annoncée la création du Bureau de valorisation de la langue française, dont la direction a été confiée à Mme Monique Cormier.

Le 2 mars, la vice-rectrice, Hélène David lui a annoncé sa démission pour se présenter aux élections provinciales dans la circonscription d'Outremont. À la suite de cette annonce, le recteur a procédé à la réaffectation des mandats de ce vice-rectorat, pour les mois à venir, en le redistribuant aux vice-recteurs comme suit : il a confié l'international à Mme Geneviève Tanguay, les partenariats institutionnels et le Bureau de valorisation du français à M. Raymond Lalande et les Belles soirées et matinées à Mme Louise Béliveau.

Il souligne ensuite l'événement, en présence de Mme Louise Arbour, présidente de la grande campagne, pour le lancement de la campagne auprès de la communauté universitaire, le 10 mars. L'événement avait lieu dans le Hall d'honneur, plus de 200 personnes y ont participé.

Le même jour avait lieu la première réunion du conseil d'administration du Bureau de coopération universitaire (BCI). Le recteur souligne que la réorganisation du mandat de cette nouvelle entité représente pour l'UdeM une diminution de coûts de l'ordre de 46 %, soit plus de 310 000 \$. Lors de cette réunion, les recteurs se sont entendus sur un message pour interpeller les quatre chefs de parti politique sur le sous-financement des universités et notamment l'écart de 5000 \$ du financement gouvernemental par étudiants québécois en moyenne, comparativement à l'étudiant canadien. Les recteurs demandent à Québec de combler cet écart d'ici 2020. Un message à ce sujet publié dans les journaux par l'ensemble des recteurs — sauf l'Université du Québec en Outaouais, l'ENAP et le service central de l'UQ — a eu des échos dans les médias dans les jours qui ont suivi, alors que la Fédération des CÉGEPS ainsi que les fédérations étudiantes ont également ramené ce sujet sur l'agenda politique en le modulant en fonction de leur réalité. Le recteur tient à rassurer les représentants de la FAECUM qu'il n'est pas dans son intention de réclamer une hausse des droits de scolarité pour ce faire.

Le recteur évoque ensuite sa participation, le 18 mars, à la conférence de Mme Hillary Rodham Clinton à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain.

Le 21 mars, il a fait une présentation sur le campus Outremont, accompagné d'Yves Beauchamp, au Forum stratégique des grands projets de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain.

Le même jour, il a eu une rencontre avec Alain Beaudet des IRSC, à laquelle prenait également part Suzanne Fortier, principale et vice-chancelière de l'Université McGill, au sujet de la réforme des concours et des grands projets des IRSC, et de la transition dans l'intervalle. Il en sera discuté plus amplement dans les mois à venir. À maturité, le changement est intéressant notamment sur le plan du processus qui s'en trouvera simplifié.

Ce 24 mars, il a assisté à la conférence de Robert Proulx, recteur de l'UQAM, au Cercle canadien sur le thème : « créer, inventer, innover ».

Le recteur cède ensuite la parole au secrétaire général de la FAECUM, M. Tiago Silva, concernant la tenue d'un débat sur l'enseignement supérieur, le 26 mars dans l'amphithéâtre K-500,

organisé par la FAECUM. M. Silva annonce que des représentants des quatre principaux partis politiques prendront part à ce débat qui portera sur trois axes : l'accessibilité aux études, la recherche universitaire, et le financement des universités. Toute la communauté universitaire est invitée. Tous sont également invités à un vins et fromages, qui précédera le débat, de 17 h à 19 h.

M. Silva invite ensuite tous les enseignants, chargés de cours et professeurs, à informer les étudiants qu'ils pourront voter sur le campus le 28 mars et le 1er, 2 et 3 avril. Des bureaux de vote seront installés dans une dizaine de pavillons sur les campus de Montréal et de Laval. Ces bureaux sont ouverts à tous les étudiants de Montréal et de l'extérieur. Le recteur salue ces initiatives de la FAECUM.

Le recteur présente ensuite le classement par disciplines de la firme QS à l'aide d'une présentation électronique (2014-A0021-0557<sup>e</sup>-019). L'Université se maintient dans le groupe des 200 meilleures universités au monde dans 28 des 30 champs disciplinaires analysés par QS. Le secteur des statistiques et de la recherche opérationnelle se distingue tout particulièrement en atteignant le 40<sup>e</sup> rang mondial. Les disciplines dans le groupe des 51 à 100 meilleures : la philosophie, les mathématiques, la médecine, la sociologie, la science politique et les études internationales, les communications et les médias. Dans le groupe des 101 à 150 meilleures : les langues modernes, l'anglais et la littérature anglaise, l'histoire, la linguistique, la chimie, les matériaux et métaux, l'environnement, la géographie, les sciences biologiques, la psychologie, l'informatique, le génie civil, le génie chimique, le génie électrique, le génie mécanique, le droit, l'économie et l'économétrie. Dans le groupe des 151 à 200 meilleures : la physique et l'astronomie, les sciences de la terre et de la mer, la pharmacie et la pharmacologie, et l'éducation.

Le recteur aborde le chapitre des honneurs. Il est fier de rapporter que plusieurs membres de la communauté universitaire ont été honorés au cours des dernières semaines.

**Jean-Jacques Nattiez**, professeur émérite à la Faculté de musique, est devenu, le 20 février dernier, Chevalier de l'Ordre des Arts et des Lettres de la République française, une distinction qui lui a été remise lors d'une soirée hommage organisée en son honneur, en présence notamment du consul général de France à Québec.

**Brenda Hosington**, professeure associée du Département de linguistique et de traduction, a été nommée lauréate du Prix de la Société canadienne d'études de la Renaissance (SCÉR) pour l'ensemble de sa carrière.

**Michaëlle Jean**, ancienne gouverneure générale du Canada et diplômée en littérature comparée, qui a également enseigné au Département de littératures et langues modernes, a reçu l'insigne de Grand-Croix de la Légion d'honneur.

Le professeur **Kannan Krishnan**, directeur du Département de santé environnementale et santé au travail de l'ESPUM et chercheur à l'Institut de recherche en santé publique de l'UdeM, et **Mathieu Valcke**, professeur adjoint de clinique à l'ESPUM, recevront le prix de la meilleure publication pour l'avancée de la science de l'analyse du risque 2013, décerné par la Société de toxicologie des États-Unis.

La Chaire Desjardins en soins infirmiers à la personne âgée et à la famille a reçu le Prix « Coup de cœur » du public, reconnaissance déterminée par le vote en ligne du public, dans le cadre des Prix Égalité 2014, décernés annuellement par le Secrétariat à la condition féminine du Québec.

Le recteur termine son rapport, en rappelant que les *Prix du recteur* seront remis en juin prochain. Il invite les membres de la communauté universitaire à soumettre des candidatures sur le site web des Prix du recteur avant le 3 avril 2014.

AU-0557-5.2

Information provenant d'autres membres de l'Assemblée

AU-0557-5.2

Aucun membre n'a d'information à soumettre à l'Assemblée.

Se référant aux propos du recteur au sujet du Chantier sur la politique de financement des universités, M. Yan Bertrand désire avoir des précisions sur ce que le chantier va faire s'il n'évalue plus le type de financement ni la hauteur du financement, et d'autre part sur ce qu'on entend par « type de financement ».

M. Filteau indique que le rapport d'étape déposé en janvier porte principalement sur l'orientation qui avait été annoncée par le ministre relativement à la distribution du réinvestissement en quatre grandes catégories, mais ne contient pas de propositions relatives à la formule de financement, notamment sur la façon dont la subvention devrait être distribuée pour s'assurer, entre autres, d'un certain équilibre entre les disciplines. Il rappelle que le modèle actuel est basé sur les codes CLARDER et sur des pondérations qui proviennent d'une évaluation faite en 2002-2003 sur les coûts des programmes. Or, aucune révision n'a été faite à cet égard depuis 2002-2003, malgré que les disciplines, les programmes et les approches pédagogiques, entre autres, aient beaucoup évolué au cours des 12 dernières années. Le fait que le rapport traite de l'aspect politique de la redistribution plutôt que de son aspect fonctionnel, tel qu'attendu, a déçu la direction. Une perception partagée par les vice-recteurs des autres universités.

Le recteur ajoute que la direction s'est fait répondre par le Ministère que les propositions présentées dans le mémoire de l'UdeM déposé en juin 2013 ne sont pas partagées par les autres universités, que la plupart des universités étaient satisfaites d'une forme de *statu quo*. Il fait remarquer que dans ce type de consultation, même si les universités Laval, McGill et de Montréal représentent les deux tiers du réseau, elles n'ont chacune qu'une voix sur 18, sans égard à leur poids démographique et à leur réalité. La direction a fait part de sa déception dans le texte déposé au deuxième tour de consultation. En réponse à M. Bertrand, le recteur confirme que les points d'interrogation demeurent relativement à la formule de financement.

M. Bertrand convient que le rapport d'étape n'est pas très concret. Il observe que le gouvernement propose cependant une révision de la formule des EETP en introduisant entre autres des indicateurs variés. Il désire connaître le point de vue de l'UdeM en regard de ces indicateurs.

Le recteur observe qu'un indicateur est valable dans la mesure où ce qu'il mesure est bien identifié et que l'on s'entend à son sujet. Par ailleurs, l'UdeM a proposé des approches différentes, à savoir que les budgets soient établis globalement sur une base historique et non en fonction des variations de clientèles. De la même façon, l'UdeM propose de financer les programmes plutôt que les cours, ce qui permettrait notamment de comparer le coût des programmes de formation avec ceux des universités du reste du Canada. Il souligne que la direction de l'Université n'a pas senti qu'il y avait beaucoup de réceptivité à changer alors qu'elle considérait que c'était le chantier où l'on pouvait faire valoir ce point.

M. Filteau ajoute que le deuxième rapport déposé par l'UdeM insistait sur la nécessité d'avoir des indicateurs axés sur le résultat plutôt que sur des orientations et a suggéré les trois indicateurs suivants : le taux de persévérance, la durée des études et le taux de réussite. Ce sont des éléments quantifiables qui permettent de mesurer une orientation en termes de résultat et de sommes investies.

Le président des délibérations invite la doyenne de la Faculté de médecine, Mme Hélène Boisjoly, à présenter le point soumis par la Faculté de médecine.

Mme Hélène Boisjoly indique que le conseil de la Faculté de médecine a adopté la proposition du Département de physiologie à l'effet de modifier son appellation en Département de physiologie moléculaire et intégrative. Elle explique que cette modification est la dernière étape du processus de réflexion pour la modernisation des sciences fondamentales à la Faculté de médecine, processus qui a débuté il y a quelques années, qui s'est accéléré en 2012, pour mener en 2013 à la création du Département de neurosciences, ainsi qu'au changement d'appellation de deux autres départements de la Faculté, le Département de physiologie poursuivant ses réflexions à ce moment-là.

M. Laurence McFalls demande si l'ajout des termes « moléculaire et intégrative » ne pourrait pas donner l'impression d'exclure d'autres champs de la physiologie. Il s'interroge également à savoir si le nom du Département sera susceptible de subir d'autres changements dans l'avenir en fonction des nouvelles découvertes.

Mme Boisjoly explique que les chercheurs du Département de physiologie utilisent beaucoup les techniques moléculaires et font avant tout un travail intégrateur entre plusieurs disciplines des sciences fondamentales et trouvaient que cette modification de l'appellation du Département rendrait ses programmes plus attrayants auprès des étudiants intéressés aux méthodes en lien avec le moléculaire notamment. De plus, le terme « intégrative » dans l'appellation permet de comprendre les visées et les objectifs des programmes de formation.

Enfin, en réponse à M. McFalls, Mme Boisjoly confirme que ce changement est l'expression d'une volonté unanime des membres du département qui estiment que cela permet au Département de présenter plus d'ouverture.

Sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire se prononce unanimement en faveur de la proposition du changement d'appellation du Département de physiologie en celui de Département de physiologie moléculaire et intégrative, et recommande au Conseil de procéder au changement d'appellation.

AU-0557-8

CALENDRIER DES SÉANCES DE L'ASSEMBLÉE POUR L'ANNÉE 2014-2015  
- Recommandation du Comité de l'ordre du jour  
2014-A0021-0557<sup>e</sup>-013

AU-0557-8

Le secrétaire général présente la recommandation du Comité de l'ordre du jour, relativement à l'adoption, par l'Assemblée, de son calendrier des séances pour l'année 2014-2015, consignée aux documents 2014-A0021-0557<sup>e</sup>-013.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, l'Assemblée universitaire adopte le calendrier de ses séances pour l'année 2014-2015.

AU-0557-9

PRÉSENTATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2014-2015  
2014-A0021-0557<sup>e</sup>-016, 2014-A0021-0557<sup>e</sup>-016.1,  
2014-A0021-0557<sup>e</sup>-017, 2014-A0021-0557<sup>e</sup>-018

AU-0557-9

Le président des délibérations invite la présidente du Comité du budget de l'Assemblée universitaire (CBAU), Mme Danielle Morin, et le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau, à faire rapport. En premier lieu, Mme Morin présente le rapport du Comité du budget de l'Assemblée universitaire sur le budget de fonctionnement 2014-2015, à l'aide d'une présentation électronique (document 2014-A0021-0557<sup>e</sup>-016.1).

En second lieu, M. Éric Filteau remercie Mme Morin pour sa présentation et souligne le travail effectué par les membres du Comité et l'équipe du budget, notamment le directeur, M. Philippe Prudhomme, ainsi que M. Matthew Nowakowski, le directeur général du Service des finances. Il explique qu'il s'agit d'un budget particulièrement complexe en raison, entre autres, de l'obligation de résorber l'écart budgétaire, tout en préservant la mission de l'institution. Le retour à l'équilibre devrait pouvoir se réaliser l'année prochaine et les perspectives en matière de réinvestissements devraient s'améliorer progressivement dans les années subséquentes. Une gestion très serrée devra être appliquée dans les deux prochaines années pour permettre d'améliorer globalement la situation sur le plan institutionnel.

M. Samir Saul remercie Mme Morin et M. Filteau pour l'excellente présentation, ainsi que toute l'équipe qui a préparé ce budget très complexe. Il observe que l'Université entre dans une phase turbulente différente de celles connues auparavant; il désire savoir quelle stratégie est prévue dans cette phase nouvelle plus difficile et ce qui sera priorisé.



Le recteur répond qu'à ce stade-ci l'institution n'est pas dans une dynamique de coupures, mais qu'il va falloir être beaucoup plus circonspect en matière de développement. La stratégie est de travailler ensemble à diversifier nos revenus, par exemple par la formation continue, et de tenter de les augmenter, notamment en obtenant un financement comparable à la moyenne des universités canadiennes, tel que réclamé par les dirigeants de 16 établissements universitaires et écoles affiliées, dont l'UdeM, dans une publicité parue au cours des derniers jours dans les journaux. Si on traduit notre budget en budget canadien, dit-il, au lieu d'être d'un peu plus de 700 M\$, le budget de l'UdeM serait de plus d'un milliard de dollars. Il réitère qu'à long terme, avec la moitié des revenus par étudiant, l'Université ne peut pas avoir la même capacité que ce qui se fait dans le reste du Canada. Se référant à la page 14 de la présentation (document 2014-A0021-0557<sup>e</sup>-016.1), il fait remarquer que malgré l'augmentation des droits de scolarité (1,4 %), la subvention de fonctionnement est négative (-1,5 %), tout comme le total des revenus. Il estime que la communauté universitaire va devoir se donner la main pour faire valoir auprès de la population que ce sont les étudiants au premier chef, ainsi que l'ensemble de la société, qui paient le prix de cette situation, à laquelle s'ajoutent les taux d'intérêt historiquement bas qui, s'ils augmentaient, pourraient entraîner rapidement une augmentation importante du coût de la dette.

Dans la foulée des propos du recteur, M. Giovanni De Paoli se dit d'avis que, dans une telle situation, il faut être créatif et non punitif en ce qui a trait aux facultés et aux services. Il demande ensuite plus de détails à propos de la mesure relative à la philanthropie, à la page 13.

M. Filteau explique la formule de réinvestissement dont deux catégories, la philanthropie et la résorption des déficits, sont assorties de conditions. En ce qui concerne la philanthropie, un montant défini en fonction de certains paramètres est versé à l'institution lorsque ses efforts en philanthropie sont supérieurs à certaines balises, soit 50 cents par dollar accumulé pour ce qui est de l'UdeM. La grande campagne de financement lancée en 2012 ne rapporte pas encore assez pour atteindre le seuil permettant de recevoir le financement cette année. Par contre, ces sommes s'accumulent et pourront être touchées lorsque le seuil sera atteint, ce que l'on prévoit dans une perspective de deux ans, alors que la campagne prendra davantage son essor. Cela fait en sorte que pour cette année, au lieu de couper 4 M\$ de plus dans le budget pour respecter le déficit maximal autorisé, considérant une perspective assez sûre du montant que l'Université pourrait toucher d'ici un an ou deux, la direction a décidé de l'emprunter au fonds de relance pour éviter de se pénaliser outre mesure, sachant qu'elle pourra rembourser cet emprunt au fonds de relance au moment où le financement pour la philanthropie sera versé, soit dans un an ou deux. On s'est donc servi du fonds de relance au lieu de couper dans les éléments de la mission institutionnelle.

M. Tiago Silva rappelle la question qu'il avait présentée lors de la précédente séance quant aux perspectives de réinvestissement à long terme. Il demande à M. Filteau s'il a eu des clarifications à ce sujet depuis la dernière séance.

Tel que mentionné précédemment, M. Filteau explique que la perspective de réinvestissement se concrétisera davantage l'année prochaine avec l'apport de montants qui permettront d'éponger, entre autres, le déficit de 9 M\$ de cette année, et de se rapprocher de l'équilibre. On anticipe l'année 2016-2017 comme une année où on va commencer à respirer et sentir des assises plus solides. Il confirme qu'une projection a été faite, mais il fait part de sa réticence à être très affirmatif compte tenu des aléas du financement des deux dernières années. Il rappelle que le gouvernement du Québec contrôle 90 % des sources de fonds de l'Université, par sa subvention et les frais de scolarité, et que les universités sont tributaires des décisions prises par celui-ci à cet égard. Il évoque en terminant le 10 % restant, dont parlait le recteur, qui compte d'autres sources reliées à la mission première de l'Université, qui seront examinées en collaboration avec les facultés et services.

Le recteur ajoute que même lorsque la situation s'améliore, il faut conserver une perspective de comparaison avec les universités du reste du Canada, dont le rythme de croissance des budgets est de l'ordre de 4 à 5 % par année, soit 10 % sur deux ans. Un écart de croissance qui se traduit par un budget d'environ 750 M\$ pour l'UdeM, comparativement à 1,1 milliard pour la moyenne des universités canadiennes, selon la comparaison évoquée précédemment, alors que les coûts de fournitures, entre autres, demeurent les mêmes pour toutes les universités. Une situation dont il se dit inquiet.

M. Stéphane Molotchnikoff se dit inquiet devant la perspective que la formule de financement soit aléatoire et suscite des arbitrages, contrairement à la formule « Trahan » qui prévalait depuis plusieurs années. Il comprend par ailleurs que le recteur veuille comparer l'UdeM avec les universités

canadiennes, mais il désire savoir, par rapport aux universités québécoises, en particulier les universités Laval et McGill, comment se situe l'UdeM en termes budgétaires.

M. Filteau précise d'abord qu'il ne faut pas confondre la formule de financement, associée à M. Trahan, qui fait l'objet de la politique de financement, avec l'étude de Mme Tremblay et M. Roy évoquée précédemment, qui est basée, entre autres, sur les codes CLARDER. La formule de financement n'est pas aléatoire, ce sont les multiples annonces de compressions et les mécanismes de financement qui entraînent des mouvements sur le plan des budgets des institutions. Cette année, le réinvestissement contient des éléments ciblés, mais également des éléments conditionnels, notamment la philanthropie et la résorption de déficit, dont les effets sont difficiles à prévoir. Dans ce contexte, il est plus difficile d'anticiper les enjeux et d'avoir des pistes de solutions. En outre, près de 80 % du budget est affecté à la masse salariale et, parmi les autres dépenses, certains éléments sont non compressibles à plusieurs égards, ce qui fait en sorte que la marge de manœuvre est très faible. Pour ce qui est de la comparaison avec les autres universités mentionnées, toutes ont un déficit dans l'année en cours avec une part de résorption qui peut atténuer ce déficit. Donc, toutes sont impactées de la même façon par les mécanismes de réinvestissements et la coupure qui est devenue permanente.

Le recteur rappelle par ailleurs que l'UdeM est la seule des grandes universités qui n'a pas de disciplines déréglementées comme le génie et le management, qui rapportent une plus-value aux universités. À titre d'exemple, la moyenne des frais que paient les étudiants étrangers à l'Université McGill dans les disciplines déréglementées est de 28 000 \$, sans compter le fonds de dotation dont dispose l'Université McGill, qui vient de compléter une campagne qui a permis de récolter plus de 1 milliard de dollars. Sans vouloir dramatiser, l'UdeM est dans la situation la plus difficile, conclut-il.

M. Saul revient sur la réponse du recteur à sa question précédente, qui, précise-t-il, portait davantage sur l'immédiat. Outre la nécessité de trouver d'autres moyens, la situation actuelle allant plutôt dans le sens du pessimisme dans la communauté, notamment parmi les professeurs, mais aussi dans d'autres catégories de la communauté universitaire, il demande quel est le message qui sera donné à la communauté universitaire pour l'année à venir.

Le recteur réitère que le message est à l'effet que l'on n'est pas en mode coupures de postes ni en mode moratoire. Par contre, il estime qu'il va falloir être stratégique et faire des développements dans des secteurs qui vont être porteurs, sans verser dans une perspective commerciale. Il affirme beaucoup croire en la créativité du milieu à cet égard, ainsi qu'à sa résilience, et est d'avis que cette approche va susciter une plus grande ouverture de la population et des politiciens. Il évoque d'autre part le contexte des élections provinciales, le 7 avril prochain, et les représentations qui sont faites et qui se poursuivront. Enfin, il mentionne les suggestions émises dans le cadre de ses différents échanges avec toutes les composantes de la communauté, qui contribuent à faire circuler des idées et lui permettent de mieux jouer son rôle.

M. McFalls observe que les informations présentées dans les trois documents budgétaires reçus par les membres de l'Assemblée sont difficiles à concilier; il demande si le document de présentation du CBAU peut être déposé sur le wiki. M. Filteau répond qu'il y sera déposé après la séance et ajoute que tous les documents sont congruents.

M. McFalls demande des clarifications à propos de la variation entre le budget 2013-2014 par rapport aux réalisations estimées et le budget 2014-2015. Sa deuxième question porte sur les revenus et les dépenses reliés aux différentes cliniques, et notamment sur la subvention de 3,4 M\$ pour le CHUV dont il est fait mention dans les hypothèses budgétaires; il désire savoir si ces revenus sont des gains nets.

En réponse à la première question, M. Filteau explique que la coupure de 22 M\$ annoncée en 2013-2014 n'a pas été appliquée en 2013-2014, elle a plutôt été reportée sur les sept années subséquentes. Il avait été prévu l'année dernière qu'elle soit appliquée sur cinq ans, mais les changements sur le plan du financement annoncés l'automne dernier par le gouvernement ont amené la direction à la reporter sur sept ans. Il fait ensuite état des différents éléments – application de la coupure, maintenant récurrente, à partir de 2014-2015, remboursement de la dette, etc. – qui expliquent qu'au bout de la ligne, l'Université a une somme inférieure à la subvention en 2013-2014, alors qu'elle aurait dû être en hausse. D'autre part, c'est principalement la hausse de clientèle (500 étudiants) qui explique l'écart entre le 523 M\$ prévu au budget 2013-2014 et les 529 M\$ inscrits dans les réalisations estimées pour cette année budgétaire. En ce qui concerne la question sur les cliniques, il explique que la subvention pour le CHUV a été obtenue à

la suite de représentations faites par le recteur, la direction et la Faculté de médecine vétérinaire, afin de permettre d'équilibrer le budget du CHUV dont la double mission comporte un volet service à la collectivité, le CHUV étant le seul hôpital vétérinaire universitaire dans l'est du Canada. Il n'y a pas de subventions spécifiques pour les autres cliniques dont la mission est axée sur l'enseignement et la formation. Par exemple, la clinique dentaire a besoin de clientèles pour former les étudiants; pour cette raison, on charge 50 % du tarif de l'Ordre des dentistes. Dans l'ensemble, les cliniques ne présentent pas de déficits, on constate un léger surplus.

Le recteur fait remarquer la complexité du financement et le défi que cela représente du point de vue de la communication au grand public. Pour cette raison, la direction a choisi d'axer son message sur le revenu moyen, tous types d'étudiants confondus, au Québec et au Canada.

Le doyen de la Faculté de médecine dentaire, M. Gilles Lavigne, exprime d'abord son désaccord avec l'idée que les cliniques doivent rapporter, considérant qu'elles servent d'abord à la formation et que l'université est avant tout une institution d'enseignement. Il revient ensuite sur les coupures de 2,9 M\$ effectuées l'année dernière dans les facultés par attrition et sur l'effort supplémentaire global de 3,3 M\$ demandé cette année, et se dit très préoccupé par cette situation qui, à son avis, constitue un frein au développement. Il donne en exemple la réforme du curriculum au sein de sa faculté amorcée depuis plus de cinq ans, qui est à l'étape où il faut investir ; le ratio étudiants-professeurs, de 30 % inférieur à son comparable l'Université de Toronto, dont se plaignent les étudiants ; et les demandes de la population qui augmentent, notamment du côté des populations gériatriques. Sur ce dernier point, il fait part des difficultés éprouvées dans ses démarches pour obtenir une contribution financière du gouvernement provincial, un problème qui dure depuis des années. Il se dit sérieusement inquiet par la situation et souligne la difficulté à trouver des solutions.

M. Filteau désire apporter une rectification : l'année dernière, la compression était de 2,6 M\$ et non de 2,9 M\$, et cette année elle est de 3,3 M\$, pour un total de 5,9 M\$, ce qui représente 1,8 % des budgets. Par ailleurs, une enveloppe de 900 000 \$ pour du soutien à la réussite sera redistribuée dans les facultés pour atténuer l'impact de la compression pour l'année courante. Il convient que les facultés ont des difficultés différentes. Pour cette raison, la direction a consulté les directions facultaires afin de prendre connaissance de leurs situations particulières et de mieux comprendre leurs capacités et les options envisageables. Il reconnaît que la situation n'est pas idéale, et souligne l'effort qui a été fait par les facultés et les services pour essayer de trouver des solutions et qui a permis de maintenir un certain équilibre. Revenant à la question soulevée par M. Silva quant à une perspective de morosité pour le futur, M. Filteau dit ne pas y croire et se dit confiant en un retour à une situation un peu plus confortable dans deux ans. Enfin, à propos des démarches évoquées par M. Lavigne pour la recherche de revenus additionnels auprès des ministères, il assure que le recteur est toujours prêt à donner son appui pour défendre un dossier auprès de n'importe quel ministère.

Le recteur fait remarquer que bien qu'on dise qu'on n'est plus capables depuis des années, on en fait toujours plus. Il se demande à quel point on s'aide en continuant à s'accommoder, et s'il ne serait pas mieux stratégiquement de dire plutôt qu'on ne veut plus fonctionner sans le niveau de ressources suffisant pour soutenir les missions de l'Université. Il s'agit à son avis d'une question de cohérence à laquelle la communauté devra réfléchir.

Le doyen de la Faculté des arts et des sciences, M. Gérard Boismenu, se dit serein en regard de la situation d'ensemble, considérant que globalement l'Université s'était donné un coup d'envoi depuis quatre ans. À cet égard, il rappelle d'abord qu'entre 2010 et 2014, le nombre d'étudiants a pu être augmenté parce que la direction s'est donné les moyens d'avoir une croissance. Il convient d'autre part que le système de financement est un peu désuet, mais rappelle que depuis trois ans, la direction a établi une façon de faire qui prenait un peu de distance, à l'interne, par rapport au système de financement québécois, et qui a permis d'éliminer les éléments les plus fâcheux de cette formule. Il évoque ensuite le réinvestissement qui s'est fait au cours des toutes dernières années dans divers projets et la contrariété constatée lors d'une réunion des doyens, la semaine dernière, en raison de la ponction de 5,9 M\$ faite dans les facultés, qui met un frein à ces projets. À son avis, le fait que les facultés aient été consultées a permis d'aplanir certains écueils plus brutaux d'une coupe budgétaire unilatérale. Il assure cependant que les doyens savent que ce n'est pas la direction de l'Université qui est en cause, c'est plutôt la situation générale qui fait en sorte que là où on était en piste et ce que l'on pensait permis, ne l'est plus. Enfin, il estime que les initiatives doivent être optimales, c'est-à-dire qu'elles ne doivent pas générer plus de demandes de ressources que ce qu'elles rapportent, parce les marges de manœuvre sont de plus en plus limitées.

Le recteur souligne que, pour la première fois, la subvention de l'Université est moindre que celle de l'année précédente, et que la croissance de l'Université a été rendue possible grâce à la contribution des professeurs et du personnel, dont le nombre n'a pas vraiment augmenté, mais qui en font plus, et enfin des étudiants qui subissent les conséquences de la situation. C'est donc toute la communauté qui est interpellée par cette difficulté. Il se dit confiant que l'on passe à travers cette situation.

M. Lewis adresse une question à M. Filteau concernant l'augmentation des dépenses pour l'enseignement et la recherche, d'environ 2 %. Il demande s'il serait possible d'avoir une ventilation de cette rubrique et s'il y a un impact sur un des groupes.

M. Filteau confirme qu'il y a un impact. Il détaille les éléments agglomérés dans ce poste budgétaire, notamment les coûts de système, la hausse de clientèle prévue, les budgets des facultés. Il y a une croissance, mais pas aussi grande qu'elle aurait dû être. Tel que mentionné précédemment, dans les faits, la subvention de l'Université est en diminution en 2014-2015, et cela se reflète dans toute l'équation budgétaire.

M. François Schiettekatte observe une coupure de 15 % au budget des bibliothèques l'année dernière, et une légère augmentation cette année. Il désire savoir quelle fraction des coupures a déjà été réalisée et jusqu'à quel point on devra encore couper cette année dans les collections.

M. Filteau indique qu'en raison des coupures, le budget est revenu à un plancher après avoir été augmenté dans les années précédentes. Cette année, 500 000 \$ ont été ajoutés au budget des bibliothèques, soit environ 9 %, principalement pour pouvoir couvrir les effets de l'inflation et la variation du dollar canadien.

M. Schiettekatte précise que sa question est de savoir quelle fraction du 15 % a déjà été coupée, et quelles coupures restent à faire.

M. Filteau indique que les coupures annoncées l'année dernière ainsi que l'année précédente ont été faites, donc que la base budgétaire a été réajustée à la baisse. Cette année, 500 000 \$ ont été ajoutés à cette base.

M. Schiettekatte désire avoir la confirmation qu'il n'y aura pas de nouvelles coupures dans les collections.

M. Filteau répond que non. Il précise que les 500 000 \$ couvrent l'inflation, cependant il faut également tenir compte des coûts associés au dollar canadien qui est à la baisse. Le cas échéant, une chute du dollar va entraîner une légère baisse du budget des bibliothèques.

La vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable, Mme Louise Béliveau, ajoute que l'exercice fait avec le grand ensemble des périodiques « Wyley » l'automne dernier sera repris avec les autres grands ensembles, à commencer par « Elsevier ». Un groupe de travail se penche sur cette question. On anticipe que 500 000 \$ ne suffiront pas à couvrir le taux d'inflation de 4 à 8 % par année pour les périodiques, auquel s'ajoute la baisse de la valeur du dollar canadien.

Le doyen de la Faculté de l'éducation permanente, M. Christian Blanchette, présente un commentaire en lien avec le propos du recteur à l'effet que nous continuons malgré tout à livrer la marchandise. À son avis, actuellement, on ne perçoit pas encore de décroissance de l'Université, en raison notamment du fait que l'université québécoise évolue moins qu'ailleurs. Ayant œuvré dans des universités à l'extérieur du Québec pendant 25 ans, il constate une évolution moins prononcée des universités québécoises, notamment sur les plans des structures de services aux étudiants, des services aux chercheurs, du développement international, ainsi que dans l'évolution des pédagogies et des infrastructures d'enseignement. À son avis, les plus grandes victimes de cette situation sont les étudiants. Cela étant, on livre la marchandise, mais pas dans l'état où les universités du reste du Canada arrivent à la livrer. Le modèle financier actuel présente certains avantages, comme le financement de la clientèle étudiante, et permet de résorber les problèmes par la croissance. Dans l'éventualité où l'on change le modèle financier pour un modèle qui ne finance pas pleinement les nouveaux étudiants, il dit craindre que l'on puisse perdre le moyen utilisé dans le passé pour faire face aux coupures.

La vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification, Mme Anne-Marie Boisvert, observe une tendance dans les dernières années vers la diminution du financement, mais estime

malgré tout que le budget offre une certaine perspective. Elle constate par ailleurs que le modèle de financement favorise l'entrée des étudiants et incite moins à la diplomation. Le taux de diplomation aux études supérieures de l'UdeM est parmi les derniers sur 15. À cet égard, des incitatifs à la diplomation ont été introduits dans le budget 2014-2015, ainsi que des mesures pour atténuer un peu le financement à l'entrée. Par ailleurs, Mme Boisvert se dit inquiète du fait que le financement que l'Université reçoit est de plus en plus normé et ciblé vers des projets et assorti d'exigences de redditions de comptes toujours plus complexes. Mais elle dit être tout de même confiante dans la capacité de se donner de la marge en questionnant nos façons de faire.

Revenant sur la question de M. Schiettekatte à propos des bibliothèques, M. Yan Bertrand précise que le Comité consultatif sur les bibliothèques ne considérerait pas les 500 000 \$ comme une allocation supplémentaire, mais plutôt comme un assouplissement de la coupure de 1,75 M\$ de l'année dernière. Ces coupures sont très problématiques pour le Comité, pour les étudiants en recherche, ainsi que pour le groupe de travail qui constate la difficulté de trouver une formule en ce qui a trait à l'ensemble des périodiques « Elsevier », estimant qu'il sera nécessaire d'investir de façon importante dans les bibliothèques pour adoucir la situation.

M. Filteau assure que le Comité du budget est très conscient de la réalité des bibliothèques, il est bien informé des enjeux par le directeur des bibliothèques, particulièrement des enjeux de négociation avec les grandes compagnies de périodiques qui, profitant de la production intellectuelle et de la révision faites par les professeurs, revendent les périodiques aux universités avec un profit de plus de 40 %. Il précise par ailleurs que le montant de 500 000 \$ ajouté cette année n'est pas pour adoucir la coupure, mais pour s'assurer que l'inflation et la valeur du dollar canadien ne viennent pas appauvrir davantage les bibliothèques. Il assure que lorsqu'il y aura un réinvestissement réel, une hausse du budget des bibliothèques sera considérée. La qualité des bibliothèques est un élément qui contribue à la qualité de l'enseignement et à l'expérience étudiante, notamment pour les étudiants de deuxième cycle et de troisième cycle, qui constituent 60 à 65 % de la clientèle des bibliothèques.

Mme Nardout-Lafarge désire revenir sur le commentaire de Mme Boisvert relativement au faible taux de diplomation, en particulier dans certaines disciplines, qui lui paraît être un cas exemplaire et concret de la nécessité et de la difficulté d'être stratégique, mentionné par le recteur. Mme Nardout-Lafarge est du Département des littératures de langue française, qui n'a pas une très bonne moyenne de diplomation. Elle pense cependant que dans sa discipline, cinq ans peuvent être courts pour compléter un doctorat dans certains secteurs. Elle observe que son département diplômait plus vite si la sélection était beaucoup plus stricte à l'entrée et que l'on ne prenait que ceux qui vont trouver immédiatement un directeur de recherche qui soit intéressé à les intégrer à son projet. Elle soulève cependant le danger, en réduisant ainsi le nombre d'étudiants, de se retrouver avec une relève de la discipline extrêmement formatée et de causer la disparition de secteurs entiers. Si l'on fait l'inverse, on risque de se retrouver avec des doctorats très longs et des abandons très nombreux dans un certain nombre de secteurs, notamment dans les disciplines où la création est très importante. Elle estime qu'il faut chercher un équilibre entre rationaliser et accepter moins d'étudiants, et donc pouvoir les encadrer, ou en prendre trop, mal les encadrer et avoir des doctorats très longs.

M. Bertrand fait un commentaire à propos de la réponse de M. Filteau relativement à la nouvelle base de financement des bibliothèques. Considérant la position de l'Université de Montréal par rapport aux autres universités au chapitre des acquisitions, il estime qu'il faudrait plutôt envisager de ramener la base de financement à son niveau antérieur. Il demande ensuite plus de détails relativement au financement des étudiants dans les disciplines déréglementées.

M. Filteau explique que le gouvernement a déréglementé, pour les étudiants étrangers, six secteurs dans les dernières années, dont le génie et l'administration. Pour ces secteurs, le gouvernement ne finance plus les universités, mais les laisse libres de charger le montant de droits de scolarité qu'elles désirent pour les étudiants étrangers, et de conserver la totalité des revenus, contrairement à la formule habituelle où il y a récupération d'une somme forfaitaire par le gouvernement, qui la redistribue ensuite dans le réseau.

Mme Lapointe se dit, en premier lieu, en accord avec la mobilisation souhaitée par le recteur. Elle se dit ensuite d'accord avec Mme Boisvert sur l'importance de remettre en question et de revoir les processus, mais exprime une réserve à propos du recours aux experts et aux technologies pour ce faire, considérant les coûts importants que cela implique. Elle pense que le personnel est très coopératif à cet égard

malgré tous les désagréments que peuvent apporter ces processus. À son avis, il importe de mettre l'argent à la bonne place, là où le besoin est.

M. Filteau se dit en accord avec Mme Lapointe en ce qui a trait au recours à des ressources externes et aux technologies. Il assure que le maximum est fait pour que la révision des processus soit faite à l'interne; cette démarche est assurée par la responsable de la performance organisationnelle, au sein de son équipe, en consultation avec les membres des unités.

Mme Boisvert précise qu'elle pensait en particulier à la révision des façons de faire sur le plan académique. En ce qui concerne les études et les taux de diplomation, par exemple, les situations sont très variées et il n'y a pas de réponse unique. Elle évoque des formations qui étaient offertes sans en connaître le coût, ou encore des règles qui sont appliquées sans savoir ce qui les justifie. C'est à ce type de questionnements qu'elle fait référence. Elle pense que la démarche doit être la plus informée possible, parce que nos règles sont complexes, et qu'elle doit se faire en mode continu. Il s'agit plutôt d'une invitation, non pas nécessairement à faire plus, mais peut-être à faire certaines choses différemment ou avec plus d'efficacité.

M. Boismenu considère que l'on n'est pas dans une situation où l'on doit s'imposer des mesures très brutales. Cependant, il lui semble que la période actuelle est propice à amorcer une transformation structurelle en vue d'un impact à moyen terme, par exemple en ce qui a trait aux multiples mesures pour la réussite étudiante, en espérant qu'il y aura peut-être plus de moyens dans deux ou trois ans. Le pire scénario serait des compressions additionnelles, ce qui alors changerait complètement la perspective.

Le recteur fait un commentaire à propos de la qualité du système universitaire québécois dont il constate une dépréciation au fil du temps. Une situation que l'on s'est habitué à banaliser, déplore-t-il, et dont la communauté universitaire et la société font les frais. Il estime important de travailler à inverser cette tendance.

Aucun autre commentaire n'étant présenté, l'Assemblée aborde le point suivant.

AU-0557-10                      PROCHAINE SÉANCE    AU-0557-10

La prochaine séance aura lieu le lundi 14 avril 2014, à 14 heures.

AU-0557-11                      CLÔTURE DE LA SÉANCE    AU-0557-11

Sur résolution, la séance est levée à 16 h 20.

Adopté tel que modifié le 14 avril 2014 – Délibération AU-0558-2

Le président

Le secrétaire

Guy Breton

Alexandre Chabot